



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17.05.2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de réunion, au 229 Le Grand chemin (07100 ROIFFIEUX), sous la présidence de Monsieur **Christophe DELORD**, Maire.

Présent(e)s : Perrine BEAUMEL, Pascale BILLON, Laurent BRUNEL, Martine CHAZOT, Philippe CLAVIER, Nathalie CLEMENT, Christophe DELORD, Pierre DU PELOUX, Louis-Claude GAGNAIRE, Géraldine GAY, Claude JAMONAC, Alain MAULARD, Didier MOREL, Florence MOURET, Maryline NONNENMACHER, Daniel QUIBLIER, André RICHARD, Agnès SAUZEAT-VOLOZAN, Jean-Paul SOUBEYRAT, Eric TARDY, Agnès VILLIEN

Absent(e)s excusé(e)s : Sophie ANDRE, Sylvie BONNET

Absent(e)s : /

Absent(e)s ayant donné pouvoir : Sophie ANDRE à Maryline NONNENMACHER, Sylvie BONNET à Jean-Paul SOUBEYRAT

Arrivé(e)s en cours de séance : /

Secrétaire de séance : Pascale BILLON

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : 11 mai 2021

Suite aux dernières directives de mesures sanitaires, afin d'assurer le caractère public de la séance, celle-ci a été retransmise en direct sur le compte Facebook de la Commune de Roiffieux.

* * *

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 12.04.21 :

Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.05.01 Modification de la composition des Commissions

Rapporteur : Christophe DELORD

VU la délibération n°2020.04.04 en date du 15 juin 2020 fixant la liste et la composition des Commissions municipales,
VU la délibération n°2020.08.01 en date du 21 septembre 2020, modifiant la composition des Commissions municipales, suite à la démission de Mme Sylvie ROCHE,

VU la délibération n°2020.10.01 en date du 23 novembre 2020, modifiant la composition des Commissions municipales, suite à la démission de M. Albert ADDESSO,

VU la délibération n°2021.03.08 en date du 8 mars 2021, créant une Commission temporaire « La Cure »,

CONSIDERANT le décès en date du 1^{er} avril 2021 de Monsieur Gilles CHEMARIN, conseiller délégué à l'environnement, et la vacance de sièges au sein des Commissions dans lesquelles il siégeait,

CONSIDERANT l'entrée en fonction de M. Didier MOREL en qualité de conseiller municipal,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'installer Mme Martine CHAZOT dans la Commission « Pôle Mairie / Aînés / APC / Services techniques » en remplacement de M. Gilles CHEMARIN,
- d'installer M. André RICHARD dans la Commission « PLUiH » en remplacement de M. Gilles CHEMARIN,
- d'installer M. Didier MOREL dans la Commission « Accès Roiffieux sud-ouest » en remplacement de M. Gilles CHEMARIN, ainsi que dans la Commission « Chemins / Gestion différenciée / Forêt »,

VALIDE, en conséquence, la liste des membres des Commissions comme suit :

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES 2020-2026

Scolaire/CME/Biblio	Associations	Communication	Finances	PLUiH
DELORD Christophe Pdt				
VILLIEN Agnès VP	JAMONAC Claude VP	BEAUMEL Perrine VP	CLEMENT Nathalie VP	CLEMENT Nathalie VP
NONNENMACHER Maryline	VILLIEN Agnès	JAMONAC Claude	JAMONAC Claude	JAMONAC Claude
BEAUMEL Perrine	NONNENMACHER Maryline	VILLIEN Agnès	VILLIEN Agnès	QUIBLIER Dany
BILLON Pascale (CME)	CLAVIER Philippe	NONNENMACHER Maryline	QUIBLIER Dany	RICHARD André
MOURET Florence (CME)	DU PELOUX Pierre	ANDRE Sophie	BEAUMEL Perrine	CLAVIER Philippe
JAMONAC Claude	SOUBEYRAT Jean-Paul	CHAZOT Martine	DU PELOUX Pierre	MAULARD Alain
BONNET Sylvie	BRUNEL Laurent	DU PELOUX Pierre	SAUZEAT VOLOZAN Agnès	BRUNEL Laurent
SAUZEAT VOLOZAN Agnès	TARDY Eric	SAUZEAT VOLOZAN Agnès	GAGNAIRE Louis-Claude	GAGNAIRE Louis-Claude
		BONNET Sylvie		

COMMISSIONS MUNICIPALES A DUREE LIMITEE

Pôle Mairie / Aînés / APC / Services Techniques	Chemins / Gestion différenciée / Forêt	Accès Roiffieux Sud-Ouest	La Cure
DELORD Christophe Pdt	DELORD Christophe Pdt	DELORD Christophe Pdt	DELORD Christophe Pdt
QUIBLIER Dany VP	BEAUMEL Perrine VP	QUIBLIER Dany VP	QUIBLIER Dany VP
CLEMENT Nathalie	VILLIEN Agnès	CLEMENT Nathalie	CLEMENT Nathalie
JAMONAC Claude	GAY Géraldine	CLAVIER Philippe	JAMONAC Claude
VILLIEN Agnès	CHAZOT Martine	MOREL Didier	VILLIEN Agnès
BEAUMEL Perrine	CLAVIER Philippe	GAGNAIRE Louis-Claude	BEAUMEL Perrine
NONNENMACHER Maryline	RICHARD André		NONNENMACHER Maryline
CHAZOT Martine	MAULARD Alain		BILLON Pascale
BILLON Pascale	MOREL Didier		MOURET Florence
TARDY Eric	BRUNEL Laurent		CHAZOT Martine
RICHARD André	BONNET Sylvie		DU PELOUX Pierre
SOUBEYRAT Jean-Paul			SOUBEYRAT Jean-Paul
GAGNAIRE Louis-Claude			BRUNEL Laurent

Présents : 21

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2021.05.02 **Modification de la désignation de membres dans les organismes extérieurs (SDE 07)**

Rapporteur : Christophe DELORD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33,

VU la délibération n°2020.04.04 en date du 15 juin 2020 fixant la liste et la composition des Commissions municipales et portant désignation des représentants auprès de différents organismes extérieurs,

CONSIDERANT le décès en date du 1^{er} avril 2021 de Monsieur Gilles CHEMARIN et la nécessité de pourvoir à son remplacement dans les organismes extérieurs dans lesquelles il siégeait,

DESIGNE les représentants suivants auprès du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ardèche (SDE 07) :

- Monsieur Daniel QUIBLIER en qualité de membre titulaire au SDE 07,
- Monsieur Alain MAULARD en qualité de membre suppléant au SDE 07.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Présents : 21

Votants : 23

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 5

2021.05.03 Mise à jour du tableau annexe récapitulatif des indemnités des élus

Rapporteur : Christophe DELORD

VU la délibération n°2020.04.02 en date du 15 juin 2020, fixant les modalités des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués,

CONSIDERANT la désignation de Mme Martine CHAZOT en qualité de 1^{er} conseiller délégué à l'environnement par arrêté du Maire en date du 17 mai 2021 en remplacement de M. Gilles CHEMARIN, décédé le 1^{er} avril 2021,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACTE la mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités des élus de la commune de Roiffieux, tel que présenté ci-dessous :

FONCTION	NOM	Prénom	Indemnité	A compter du
Maire	DELORD	Christophe	49,35 % de l'indice brut terminal	26.05.2020
1 ^{er} adjoint	CLEMENT	Nathalie	17,55 % de l'indice brut terminal	26.05.2020
2 ^{ème} adjoint	JAMONAC	Claude	17,55 % de l'indice brut terminal	26.05.2020
3 ^{ème} adjoint	VILLIEN	Agnès	17,55 % de l'indice brut terminal	26.05.2020
4 ^{ème} adjoint	QUIBLIER	Daniel	17,55 % de l'indice brut terminal	26.05.2020
5 ^{ème} adjoint	BEAUMEL	Perrine	17,55 % de l'indice brut terminal	26.05.2020
1 ^{er} conseiller délégué	CHAZOT	Martine	8,55 % de l'indice brut terminal	17.05.2021
2 nd conseiller délégué	NONNENMACHER	Maryline	4,75 % de l'indice brut terminal	26.05.2020

Présents : 21

Votants : 23

Pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

2021.05.04 Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2022

Rapporteur : Christophe DELORD

VU le Code de la procédure pénale,

VU le Code électoral,

VU la circulaire n°79-94 du Ministère de l'Intérieur du 19 février 1979 relative à la désignation des jurés,

VU l'arrêté préfectoral n°BEAG-07-2021-04-30-00001 du 30 avril 2021, portant répartition du nombre de jurés d'assises dans le Département de l'Ardèche pour l'année 2022,

CONSIDERANT qu'il revient à la Commune de Roiffieux de procéder au tirage au sort de 12 personnes susceptibles d'être juré d'assises, afin que 4 jurés d'assises puissent être retenus pour la Commune de Roiffieux,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VALIDE, après tirage au sort, la liste des personnes susceptibles d'être jurés d'assises pour l'année 2022, telle que dressée ci-dessous :

1. DUMONT Marie Rose Lucienne
2. FAURIE Coline Héloïse Gil
3. DUFAUD Eliane Marguerite Marcelle
4. CHATRON Fabienne Aline Solange
5. DE LA GARDE DE SAIGNES Alain Gérard Marie
6. MOULIN Pascal Roland Martin
7. DURANTON Maëva Delphine
8. GRAND Gilles Régis Rodolphe
9. FORATO Tania Sandrine Patricia
10. LANGLOIS Aline Marie-Anne
11. VAILLANT Emilie Marie Thérèse Annette
12. BUGARSKI Leslie Rose-Marie Zélia

Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.05.05 Modification de la régie communale

Rapporteur : Nathalie CLEMENT

VU la délibération n°2021.03.12 du conseil municipal de Roiffieux en date du 8 mars 2021, portant fusion des deux régies pour créer la Régie Communale, CONSIDERANT la nécessité d'ajouter un mode de recouvrement et de modifier le rythme de versement de l'encaisse,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Madame CLEMENT et après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les articles 5 et 8 comme suit :

Article 5 (modifié) : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraire
- Chèque bancaire
- Carte bancaire
- Paiement Payfip

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur de :

Coupes de bois	Reçu carnet à souche
Droits de place	Reçu carnet à souche
Photocopies	Reçu carnet à souche
Dons divers	Reçu carnet à souche
Plans cadastraux	Reçu carnet à souche
Garderie périscolaire	Facture
Cantine périscolaire	Facture

Article 8 (modifié) : Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès qu'il atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par an.

ACTE que la présente décision complète et modifie celle prise par le conseil municipal du 8 mars 2021.

Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.05.06

Avenant n°1 à la convention relative au versement d'un fonds de concours par Annonay Rhône Agglo à la commune de Roiffieux pour la mise en accessibilité des arrêts de transport collectif

Rapporteur : Daniel QUIBLIER

VU la délibération n°2019.08.02 du conseil municipal de Roiffieux en date du 17 octobre 2019 relative à la convention portant sur le versement d'un fonds de concours par Annonay Rhône Agglo à la commune de Roiffieux dans le cadre des travaux Sd'AP,

VU la délibération n°463 adoptée par le bureau communautaire d'Annonay Rhône Agglo en date du 10 décembre 2019 relative à la convention portant sur le versement d'un fonds de concours par Annonay Rhône Agglo à la commune de Roiffieux dans le cadre des travaux Sd'AP,

VU la convention portant sur le versement d'un fonds de concours par Annonay Rhône Agglo à la commune de Roiffieux dans le cadre des travaux Sd'AP, signée par les deux parties respectivement en date des 23.10.2019 et 27.01.2020,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée de la convention au regard de l'état d'avancement des travaux de mise en accessibilité des arrêts de transport collectif sur la commune de Roiffieux,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur Daniel QUIBLIER et après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 (joint en annexe) à la convention portant sur le versement d'un fonds de concours par Annonay Rhône Agglo à la commune de Roiffieux dans le cadre des travaux Sd'AP,

APPROUVE le montant maximum de la participation financière à verser par Annonay Rhône Agglo à la commune de Roiffieux à hauteur de 2 557.20 €, pour une durée comprise entre la signature de l'avenant et le 31 mars 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 entre Annonay Rhône Agglo et la commune de Roiffieux, ainsi que toutes les pièces s'y afférent,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Présents : 21

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2021.05.07

Avis sur l'indemnité représentative de logement (année 2020) réservée aux instituteurs

Rapporteur : Nathalie CLEMENT

VU l'article R.212-9 du Code de l'éducation,

Vu le courrier de saisine du Préfet de l'Ardèche en date du 16 février 2021,

CONSIDERANT qu'une Indemnité Représentative de Logement est due aux instituteurs, en fonction de leur situation familiale, et qu'il s'agit d'une dépense obligatoire pour les communes,

CONSIDERANT qu'il appartient au Préfet de l'Ardèche de fixer le taux après avoir recueilli les avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des conseils municipaux,

CONSIDERANT l'avis du Comité des finances locales en faveur du maintien en 2020 du taux 2019 de l'indemnité représentative de logements,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Madame Nathalie CLEMENT et après en avoir délibéré,

SE PRONONCE en faveur du maintien, en 2020, du taux 2019 de l'indemnité représentative de logement réservée aux instituteurs, suivant leur situation familiale,

NOTE que la participation à charge de la Commune de Roiffieux représenterait 261 € par an pour un instituteur ayant droit au taux majoré,

DIT que les crédits nécessaires sont réservés au budget primitif 2021.

Présents : 21

Votants : 23

Pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

2021.05.08 Adoption du nouveau règlement intérieur de la bibliothèque Le Petit Prince, suite à la mise en réseau des bibliothèques du territoire d'Annonay Rhône Agglo

Rapporteur : Maryline NONNENMACHER

VU la mise en réseau des bibliothèques du territoire d'Annonay Rhône Agglo et la gratuité de celles-ci, effective depuis le 1^{er} janvier 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter, en conséquence, le règlement intérieur de la bibliothèque municipale Le Petit Prince,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Mme NONNENMACHER et après en avoir délibéré,

ADOpte le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque Le Petit Prince, ci-annexé, qui annule et remplace le précédent règlement,

CHARGE Monsieur le Maire, on son représentant dûment habilité, de mettre en application celui-ci.

Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.05.09 Convention d'utilisation de la bibliothèque Le Petit Prince par les écoles de Roiffieux

Rapporteur : Maryline NONNENMACHER

CONSIDERANT l'intérêt de définir des conditions d'utilisation des services de la bibliothèque Le Petit Prince par les écoles de Roiffieux,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Mme NONNENMACHER et après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de convention d'utilisation de la bibliothèque Le Petit Prince par les écoles, ci-annexé.

CHARGE Monsieur le Maire, on son représentant dûment habilité, de mettre en application celui-ci.

Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.05.10 Plan de relance de l'Etat – Volet Renouveau forestier

Rapporteur : Christophe DELORD

CONSIDERANT l'intérêt de favoriser le renouvellement forestier, dans le cadre du Plan de relance de l'Etat et en étant accompagné par l'ONF,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet *Renouveau forestier* du Plan de relance pour la reconstitution des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté,

APPROUVE le montant des travaux et le plan de financement,

SOLLICITE une subvention de l'Etat de 80 600 € représentant 80% de l'assiette subventionnable,

S'ENGAGE à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention,

DONNE délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières,

DESIGNE l'ONF pour réaliser les missions suivantes :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer,
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention,
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

Présents : 21

Votants : 23

Pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

* *

Le Maire
DELORD



